



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction Départementale des Territoires

SPADR

Unité Espaces agricoles et Pastoralisme

Affaire suivie par :

Cendrine LAPLANCHE 04.79.71.72.53

cendrine.laplanche@savoie.gouv.fr

et François FARAUT 04.79.71.73.33

francois.faraut@savoie.gouv.fr

Chambéry, le 19/07/2018

**Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire
de l'Association foncière pastorale de Valmeinier
le 10 juillet 2018, salle polyvalente, Valmeinier-Villages, 19h.**

● **accueil du public :**

Les 979 propriétaires physiques (détenant un n° DNUPER au cadastre) de l'AFP de Valmeinier ont été dûment convoqués par Monsieur le préfet de la Savoie par courrier en date 18 juin 2018.

Les propriétaires et leurs représentants sont accueillis à partir de 19h.

A leur arrivée, ils émargent dans les cahiers d'émargement répartis en quatre postes, en déclarant leur identité et leur numéro personnel DNUPER (code de la personne dans le registre de la Direction des finances).

Les personnes porteuses de mandats signés émargent également au nom de leurs mandants (maximum 4) en précisant le n° DNUPER de ceux-ci.

Les identités sont vérifiées si nécessaire par la présentation d'une pièce d'identité.

La qualité de propriétaire dans le périmètre de l'AFP est vérifiée sur l'extrait cadastral au moyen d'un ordinateur portable.

Les propriétaires en indivision émargent également dans un cahier réservé aux indivisaires. Les indivisions sont identifiées par leur numéro DNUPRO (compte communal du propriétaire de la surface) et chaque indivisaire par son n° DNUPER.

A chaque propriétaire présent ou représenté est distribué un bulletin de vote pour le 1^{er} tour et un autre pour le 2^{ème} tour le cas échéant. A chaque représentant d'indivision (une indivision = 1 voix) est distribué un bulletin de vote spécial indivision 1^{er} et 2^{ème} tour.

Les opérations d'émargement se terminent à 20h15.

56 propriétaires ont émargé en leur nom propre, et 104 porteurs de mandats ont émargé aux noms des propriétaires qu'ils représentent.

34 indivisions sont représentées par leurs indivisaires ou représentants.

Soit un total de 194 propriétaires présents ou représentés.

● **Ouverture de l'assemblée générale :**

Monsieur Jean-Pierre LESTOILLE, directeur département des territoires de la Savoie, représentant Monsieur le préfet de la Savoie, préside l'assemblée générale et remercie l'assistance de sa participation.

Les conditions de quorum sont rappelées : les conditions de quorum sont remplies lorsque la moitié des membres de l'AFP + 1 voix sont présents ou représentés, soit :

979 propriétaires + 291 indivisions = 1 270 membres / 2 + 1 = 636 membres.

194 propriétaires ou indivisions présents ou représentés ayant élargé, Monsieur le directeur constate que les conditions de quorum ne sont pas remplies. Cependant la convocation de Monsieur le préfet précisant que, au cas où le quorum ne serait pas atteint, une nouvelle assemblée se tiendra le même jour à 20h00 avec le même ordre du jour, sur le même lieu et sans autre convocation, conformément aux statuts de l'AFP, Monsieur le directeur constate donc que l'assemblée générale est valablement représentée et peut se tenir.

Monsieur le directeur rappelle l'ordre du jour :

- l'élection d'un nouveau bureau après présentation des candidatures et de leurs projets sur le fonctionnement de l'AFP, mais aussi en matière agricoles et forestières ;
- l'organisation des suites de l'assemblée générale avec notamment l'élection d'un président par le bureau et le travail à conduire sur les baux ruraux.

En préliminaires, Monsieur LESTOILLE présente brièvement les atouts que représente une AFP pour la gestion d'un territoire, et rappelle le contexte qui a conduit le préfet à convoquer cette assemblée générale extraordinaire après constat de la carence de son actuel président.

Puis les candidats sont invités à présenter leurs projets et leurs listes. Deux listes sont présentées, dites « LISTE A » et « LISTE B ».

Les candidats de la liste B ayant refusé de communiquer leur liste en avance aux services de la DDT afin de préparer les bulletins de vote, il est procédé sur place à la vérification de la qualité de propriétaires membres de l'AFP des candidats. Sur la liste B, il est relevé que l'un des candidats, Monsieur Noël DUFOUR, n'est pas lui-même propriétaire dans le périmètre de l'AFP et ne peut donc pas être candidat. Il est demandé aux votants de rayer son nom de la liste B. Cette vérification faite, les opérations de vote peuvent commencer.

● **Opérations de vote :**

Les votants sont appelés à désigner les membres du bureau de l'AFP. Ils doivent choisir parmi les candidats déclarés au maximum 12 titulaires et au maximum 12 suppléants, les statuts de l'AFP prévoyant également que parmi les titulaires doivent figurer un représentant de la commune et un représentant du département. Les votants peuvent choisir de voter pour une liste entière, ou bien pour une partie de liste en rayant des noms, ou bien en panachant des noms des deux listes, dans une limite de 12 titulaires maximum et 12 suppléants maximum, un nom de trop entraînant la nullité du bulletin ainsi qu'il est rappelé sur chaque exemplaire.

Pour le 1^{er} tour, chaque votant est appelé par son nom, à la lecture des cahiers d'émargement, pour déposer leur(s) bulletin(s) dans les urnes.

● **Résultats du 1^{er} tour :**

Les opérations de dépouillement des bulletins se font en public : les urnes sont ouvertes sous la surveillance de Monsieur Philippe Baudin, Maire de Valmeinier, et de Madame Isabelle Gorin, 3^{ème} adjointe. les bulletins sont dépouillés par les agents de l'administration et de la commune, sous la surveillance de Monsieur le directeur départemental des territoires et de Monsieur le Maire, en présence de scrutateurs des deux listes : Monsieur Pascal Baudin pour la liste A, Monsieur Jean-Louis Muzelle pour la liste B.

Chaque bulletin est lu et enregistré sur un ordinateur portable dans un tableur qui calcul au fur et à mesure les suffrages exprimés et les scores de chaque candidat. Le tableur est projeté au mur afin que chacun puisse suivre en direct le dépouillement.

Pour être élu au 1^{er} tour, chaque candidat doit obtenir la majorité absolue, c'est à dire au moins la moitié des suffrages exprimés + 1 voix.

En fin de dépouillement du 1^{er} tour, les résultats sont :

Nombre de suffrages exprimés : 188

dont 131 en faveur de la liste A complète, 42 en faveur de la liste B complète, 15 bulletins en faveur de listes incomplètes et/ou panachant les candidats des deux listes, et 7 bulletins nuls (ces derniers ayant été déclarés nuls, avec l'assentiment des scrutateurs, car 6 présentant un nombre de candidats supérieur au maximum possible, et un entièrement barré).

Nombre de voix à obtenir pour être élu au 1^{er} tour : 95

• **Score des candidats représentants de la Commune et du Département :**

N° DNUPER	Candidats titulaires	Nombre de voix obtenues:	résultats
PBDJ8D	Philippe EXCOFFIER (représentant Commune)	188	Élu au 1 ^{er} tour
PBBGGS	Frédéric BRET (représentant Département)	187	Élu au 1 ^{er} tour

• **Score des candidats de la liste A :**

N° DNUPER	Candidats titulaires LISTE A	Nombre de voix obtenues:	résultats	N° DNUPER	Candidats suppléants LISTE A	Nombre de voix obtenues:	résultats
MBX35N	André JOET, Valmeinier	135	Élu au 1 ^{er} tour	MB9TWJ	David EXCOFFIER, St Martin d'Arc	144	Élu au 1 ^{er} tour
MB23KN	Pascal BAUDIN, Valmeinier	139	Élu au 1 ^{er} tour	MBVWSD	Alexandre COBBE, Valmeinier	142	Élu au 1 ^{er} tour
MBVHVT	Eugène BAUDIN, Valmeinier	139	Élu au 1 ^{er} tour	MBLJWG	Candide Joseph PERRIN, Chambéry	143	Élu au 1 ^{er} tour
MBZHQD	Philippe NORAZ, Avrieux	138	Élu au 1 ^{er} tour	MBZHQC	Michel NORAZ, St Julien Montdenis	144	Élu au 1 ^{er} tour
MB3NSZ	Cyril BRICARD, Valmeinier	139	Élu au 1 ^{er} tour	MBV7M3	Anne-Marie BOITARD, Chamalière	143	Élu au 1 ^{er} tour
MBWZBH	Daniel PERRIN, St Michel de Maurienne	139	Élu au 1 ^{er} tour	MBJF9K	Alain EXCOFFIER, Chambéry	143	Élu au 1 ^{er} tour
MB32L6	Pierre EXCOFFIER, Villargondran	135	Élu au 1 ^{er} tour	MBJHMH	Marie PEZEIRE, Chambéry	143	Élu au 1 ^{er} tour
MBX66Q	Alain NORAZ, Le Chatel	139	Élu au 1 ^{er} tour	MBWVLZ	Noël Célestin Auguste NORAZ, Valmeinier	144	Élu au 1 ^{er} tour
MBZHQJ	Denis TROCCAZ, St Martin d'Arc	138	Élu au 1 ^{er} tour	MBWVLR	Marin Gérard NORAZ, St Michel de Maurienne	144	Élu au 1 ^{er} tour
MBZ58G	Gilbert TROCCAZ, Chambéry	146	Élu au 1 ^{er} tour				

Score des candidats de la liste B :

N° DNUPER	Candidats titulaires LISTE B	Nombre de voix obtenues:	résultats	N° DNUPER	Candidats suppléants LISTE B	Nombre de voix obtenues:	résultats
MBDKHZ	Paul Pierre Célestin NORAZ, St Alban Laysse	45	éliminé	MBWWL5	Paul Jean-Marie NORAZ, Valmeinier	44	éliminé
MBV7N8	Gilbert EXCOFFIER, St Jean de Maurienne	43	éliminé	MBVGBW	Gilberte NORAZ née ASSIER, Valmeinier	44	éliminé
MBFBFQ	Maurice Albert TROCCAZ, La Ravoire	43	éliminé	MB4CXH	Jacques VEYSSET, St Pierre D'Albigny	44	éliminé
MBZLBT	Jean-Paul Marcel NORAZ, 38 Pont de Claix	43	éliminé	MBZ3PD	Philippe Célestin NORAZ, Valmeinier	44	éliminé
MBZKNJ	Claude TROCCAZ, 38 Treffort	43	éliminé	MBXDDF	Guy Henri TROCCAZ, Orelle	43	éliminé
MB25VP	Frédéric ALBRIEUX	43	éliminé	MBDKHP	Elisa MUZELLE	44	éliminé
MBVDRL	Noël Marius ALBRIEUX, Valmeinier	45	éliminé	MBH47D	Stéphane DAVID, Paris	43	éliminé
MBW3QS	Gérard PRADEL, Valmeinier	45	éliminé	MBWWJR	Charles NORAZ	43	éliminé
MBGR4G	Lydie EXCOFFIER, Jarrier	43	éliminé				

Les candidats de la Commune, du Département, et de la liste A sont tous déclarés élus au 1^{er} tour.

Monsieur LESTOILLE remercie l'assistance.

L'assemblée générale est close à 22h.

Le directeur départemental des
territoires de la Savoie,

Jean-Pierre LESTOILLE

● A la suite de l'assemblée générale, cette possibilité étant à l'ordre du jour, les membres du nouveau bureau de l'AFP décident de se réunir et d'élire immédiatement leur président, leur vice-président, leur trésorier et leur secrétaire, tel que prévu aux statuts :

Sont élus à l'unanimité :

- Président : André JOET

- Vice-président : Philippe EXCOFFIER

- Trésorier : Gilbert TROCCAZ

- Secrétaire : Cyril BRICARD

Un procès-verbal de la réunion signé des 12 membres titulaires est remis au directeur départemental des territoire de la Savoie.